

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 22
Mercredi 10 juin 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic - Circulation de transit interdite au véhicule >2.60m'

Route cantonale N° 1362: Crémines Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: route cantonale N° 1362

Corcelles «centre» Clos Cadet 22 (2'601'257 / 1'237'163) à sortie «Est» Les Quémimes 9 (2'601'942 / 1'237'366) sur environ 720m'.

Durée: du lundi 8 juin 2026 au vendredi 16 octobre 2026

Dérogation: aucune

Guidage du trafic: réglée par des feux de signalisation + déviation

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation sur une seule voie pilotée par des feux de signalisation. **Circulation de transit interdite aux véhicules > 2.60m'**. Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Pour les véhicules > 2.60m', le transit peut se faire par un chemin de déviation au sud du chantier ou par l'itinéraire de déviation, **limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof**, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic > 2.60m'.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des

communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 1^{er} juin 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1382, liaison Le Fuet - Tramelan

Communes: Tavannes et Le Fuet

Construction du collecteur des eaux usées de Tramelan à Loveresse

Tronçon Pont-de-la-Mort - Moulin Brûlé (route de la Trame) sur la liaison Le Fuet - Tramelan

Durée: du lundi 15 juin 2026 à 8h au vendredi 28 août 2026 à 16h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par le village de Tavannes.

Motif de la mesure: travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées

Restrictions

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place.

Loveresse, le 1^{er} juin 2026

Office des Ponts et Chaussées

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14 h**



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Affolter Fred, Le Noveleu 1, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Beeler Ludmila, Rue du Bruye 7, 2732 Reconvilier

Projet: construction d'un couvert à voiture et d'une pergola

Emplacement: parcelle N° 512, Le Noveleu 1, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: hors zone, reste du territoire

Dérogation requise: Art. 24LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 3 juin 2026

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Fostinis Dimitri, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Auteur du projet: idem requérant

Projet: remplacement de la cheminée existante par un poêle à bois avec modification de l'emplacement du conduit de fumée en toiture, ainsi que construction d'une pergola ouverte à lamelles sur terrasse existante

Emplacement: parcelle N° 463, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation requise: à l'art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 3 juin 2026

Le Conseil communal

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale

Pendant les vacances d'été, le secrétariat communal sera fermé du lundi 29 juin 2026 au dimanche 19 juillet 2026. Pour consulter les dossiers en

dépôt public ou pour toute urgence durant cette période, il sera possible de contacter la mairesse au 079 299 45 22.

Quant au bureau de l'administratrice des finances, il sera fermé **du lundi 20 juillet 2026 au dimanche 9 août 2026**.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été.

Belprahon, le 10 juin 2026

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Widmer, Sur les Peties 2, 2830 Courrendlin.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 290, au lieu-dit: «Cornecul 33a», commune de Champoz.

Projet: transformation du bâtiment N° 33a par le rehaussement des pans de la toiture (hauteur total inchangée), agrandissement du bâtiment vers l'Est pour l'aménagement d'espaces de stockage et création d'une mezzanine, remblayage du terrain pour la création d'une terrasse à l'Ouest avec ouverture d'une porte fenêtre en façade et escalier, agrandissement et ajout de fenêtres, pose d'un velux en toiture, remplacement d'un poêle, diverses modifications intérieures, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et reconstruction du bûcher situé en forêt.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: terrains secs et corridor faunistique.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 44 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: industrielle.

Dérogations: art. 25 LCFo et 33 al. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Les Fils d'Henri Frei SA, rue des Gorges 32, 2738 Court.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N° 422 et 1467, au lieu-dit: «Rue des Gorges 30», commune de Court.

Projet: réalisation d'un local fermé, non chauffé, pour le stockage des huiles dans l'emprise du parking couvert (suppression de 2 places de stationnement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: industrielle.

Zone de protection: zone riveraine.

Dérogation: art. 48 LAE.

Remarque: une facilité quant à la pose des gabarits au sens de l'art. 16 al. 3 du décret cantonal concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC; RSB 725.1) a été accordée en raison de la position du local (dans le parking couvert existant). Les plans du projet sont affichés sur le mur Est de la partie concernée.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Marc Rossé, Rue de Froideval 20, 2738 Court

Propriétaires: Marie Claire et Marc Rossé, Rue de Froideval 20, 2738 Court

Auteur du projet: Buchser Matthias, Rue des Fleurs 2, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 800, au lieu-dit «Rue des Gorges 11», 2738 Court

Projet: démolition du mur existant en béton et construction d'un mur de soutènement en pierres calcaires à la place

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dérogation: art. 81 LR (loi sur les routes)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 10 juin 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Konrad, Rue André-Bechler 4, 2740 Moutier.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 658, au lieu-dit: «Prés Ladans», commune de Crémînes.

Projet: construction d'un couvert pour protéger le tableau électrique existant, déplacement de 5 bassins d'alevinage sur le radier existant et enlèvement d'une barrière en treillis métallique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objets protégés: zone riveraine et animaux protégés.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 20 al. 3 OPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Lisiane Zbinden, Rue de la Courtine 39, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heyer Raymond, Neufs Clos 87, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 829, au lieu-dit «Rue Neuve 282» commune de Crémînes

Projet: agrandissement de la crèche par la pose de deux containers en façade Est du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte M2

Dérogations: art. 19 RAC & 64 al.1 OC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.



Court

Avis de construction

Requérante: Buchser SA, Rue du Vélé 12, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1671, au lieu-dit: «Rue du Vélé 12 et 12a», commune de Court.

Projet: agrandissement de la salle à manger au Nord du bâtiment N° 12, ouverture d'une fenêtre en façade Sud du bâtiment N° 12a et remplacement d'un dépotoir.

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur: www.lasemaine.ch**

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 10 juin 2026
Secrétariat communal

Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines

Jeudi 25 juin 2026, à 19 h 30
à la halle de gymnastique (salle 2)
de Crémines

Ordre du jour:

1. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- du SEME affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la commune de Crémines CHF 73'320.-) (décision).
2. Comptes annuels 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision).
3. Comptes annuels 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
4. Crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
5. Crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.- (décision).
6. Comptes annuels 2025 de la Commune mixte de Crémines (décision).
7. Crédit supplémentaire de CHF 45'000.- pour la mise en conformité de l'électricité de la halle de gymnastique (décision).
8. Crédit d'investissement pour l'interconnexion en eau de secours entre Crémines et Grandval d'un montant de: Interconnexion Crémines-Grandval CHF 470'000.- /. Subvention CHF - 42'100.- = Total de l'investissement CHF 427'900.- dont 40 % à charge de la commune de Crémines (décision).
9. Règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
10. Rapport 2025 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données (information).
11. Organe de vérification des comptes de la Commune mixte de Crémines (décision).
12. Divers.

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Comptes 2025 de la commune mixte de Crémines
- Liste des crédits d'engagement pour les différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val et base de calcul pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val
- Règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Rapport technique du projet du SEME concernant le crédit d'engagement de CHF

1'400'000.- et message explicatif à l'attention de l'assemblée communale

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Invitation:

À l'issue de l'assemblée communale, un apéritif sera offert en l'honneur de nos élus:

- Patrick Tobler, élu au Grand Conseil et au Conseil du Jura bernois,
- Walter Habegger, élu au Conseil du Jura bernois.

Nous vous invitons à vous y joindre pour célébrer leur engagement au service de notre région.

Crémines, le 20 mai 2026
Le Conseil communal

Invitation à l'inauguration des classes secondaires

La commune de Crémines convie ses citoyens à l'inauguration des nouvelles classes secondaires du bâtiment scolaire de Grandval. Cet événement se tiendra le **samedi 13 juin 2026**.

L'accès aux nouveaux locaux est ouvert au public à **partir de 11 h 30**.

La journée comprendra:

- La présentation des aménagements
- Un service de restauration sur place
- Des animations pour petits et grands

Crémines, le 10 juin 2026
Le Conseil communal

Place de jeux

Aux utilisateurs de la place de jeux, nous vous rappelons que l'utilisation de vélos et de trottinettes y est strictement interdite.

Veuillez également respecter les principales règles affichées à l'entrée.

Crémines, le 10 juin 2026
Le Conseil communal

**Rapport officiel d'analyse de l'eau potable
Date du prélèvement: 26 mai 2026**

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement: Boulangerie du Chalet, laboratoire, lavabo (adouci)

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Résultats physiques et chimiques:

Aspect: aucune altération

Turbidité (90 degrés) (Photométrie) (NTU): 0,3

Chlorure (mg/l): 1,3

Fluorure (mg/l): moins de 0,08

Nitrate (mg/l): 4,5

Nitrite (mg/l): non décelable

Sulfate (mg/l): 6,1

Ammonium (mg/l): non décelable

Calcium (mg/l): 24,3

Potassium (mg/l): 0,3

Magnésium (mg/l): 1,1

Sodium (mg/l): 71,6

Dureté totale (mmol/l): 0,65

Degré de dureté (°f): 6,5

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: fontaine laiterie

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: Sur le Crêt 99, cuisine

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: Station de pompage, après UV

Nom du réseau: Source de l'Etang

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la distribution ou la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 7h30 à 12h et 15h à 17h).

Crémines, le 10 juin 2026

Le Conseil communal



Loveresse

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 11 juin 2026.

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 12 juin 2026 de 9 h 30 à 11 h 30.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 10 juin 2026

Conseil communal



Perrefitte

Fermeture du secrétariat municipal

Le bureau sera fermé du jeudi 9 juillet 2026 dès 10 h 30 au lundi 10 août y compris.

Si vous avez des requêtes et besoins particuliers, nous vous prions de bien vouloir passer au guichet durant le mois de juin dans la mesure du possible.

Le secrétariat vous souhaite d'ores déjà une belle période estivale.

Perrefitte, le 3 juin 2026

Le secrétariat communal

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 18 mai 2026, obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales. Aucun *Escherichia coli* ou entérocoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau: réseau de distribution

Lieux des prélèvements: fontaine chez M^{me} Ménilat, fontaine chez M. Mercerat, fontaine au restaurant de l'Etoile et buanderie de l'immeuble Orgerie 2m.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Perrefitte, le 10 juin 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

ça me dit marche !

Pour vous faire découvrir notre région, la Commune a décidé de continuer à organiser une action «ça me dit marche».

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 27 juin 2026 à 9h30** devant le bâtiment scolaire à Châtelat.

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 10 juin 2026

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0105 - eBau 2022-18057

Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire 04.0302.0105 - eBau 2022-18057 délivré par le Conseil municipal de Reconvilier

Requérante: TA-Construction Sàrl, Rue des Berges 34, 1530 Payerne.

Projet: construction d'une maison familiale avec pose d'une pompe à chaleur en toiture sur la parcelle numéro 2309, démolition du vestibule sis en façade Sud de la parcelle numéro 85, création d'un accès à la parcelle numéro 2309.

Emplacement: parcelle numéro 2309, Le Benevis 2c, 2732 Reconvilier.

Zone: H2.

Prolongation de la validité du permis: jusqu'au 20 septembre 2027

Les opposition, uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au 10 juillet 2026.

Reconvilier, le 2 juin 2026

Administration des constructions



Saicourt

Information et participation de la population relative à la modification du Règlement de constructions (RCC)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune Municipale de Saicourt ouvre une procédure de participation publique à propos de la modification du règlement communal de construction (article concernant le site de l'Abbaye de Bellelay).

Le projet de modification du RCC est déposé publiquement pendant 30 jours, du 15 juin au 3 juillet 2026 inclus, à l'Administration municipale (Pré Paroz, Le Fuet) où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture des guichets.

Une présentation publique des attendus de cette modification du RCC se déroulera le **22 juin 2026 à 19h30** à la halle polyvalente Pré Paroz au Fuet (avant l'assemblée municipale qui aura lieu à 20h).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis sont à adresser à l'Administration municipale jusqu'au 3 juillet 2026.

Le Fuet, le 10 juin 2026

Conseil municipal

Informations communales

Bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés dans la commune de Saicourt peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour la période 2026/2027.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit être déposée à l'administration municipale **jusqu'au 8 juillet 2026 au plus tard** (en raison de la fermeture estivale de l'administration).

Veuillez si possible remplir la déclaration d'impôt avant de saisir les informations concernant votre situation financière. Vous pourrez en effet reprendre toutes les données nécessaires de la déclaration et les utiliser comme justificatifs dans la rubrique «documents».

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille ou auprès du secrétariat municipal au 032 481 24 03.

Statistique des déchets 2025

Durant l'année 2025, nous avons récolté 297.70 tonnes (311.47 tonnes en 2024) de déchets pour un montant total de Fr. 31'693.60 (Fr. 35'626.80 en 2024), soit Fr. 106.46 (Fr. 114.38 en 2024) par habitant. Les déchets récoltés sont répartis de la façon suivante:

- 102.73 tonnes d'ordures ménagères (98.74 to en 2024)
- 13.50 tonnes d'encombrants (15.40 to en 2024)
- 17.10 tonnes de verres (16.84 to en 2024)
- 16.02 tonnes de papier (17.20 en 2024)
- 3.21 tonnes de balayage de routes (9.77 to en 2024)

- 5.56 tonnes de carton (5.46 to en 2024)
- 1.43 tonne d'aluminium/fer blanc (1.40 to en 2024)
- 134.94 tonnes de déchets compostables (143.04 to en 2024)
- 0.22 tonne de déchets matière plastique (0.44 to en 2024)
- 0 tonne de bois (0.96 to en 2024)
- 0 tonne de bois classe 4 (0.28 to en 2024)
- 1.316 tonne d'habits (0.655 to en 2024)
- 1.609 tonne de PET (1.566 to en 2024)

Vacances à la maison? Avec le passeport découverte, l'été se transforme en aventure

Toutes les familles ne partent pas en vacances d'été – les possibilités de loisirs attrayantes à proximité sont d'autant plus importantes. Du 4 juillet au 9 août 2026, le passeport découverte offre aux enfants et jeunes de 6 à 16 ans une possibilité simple et économique de découvrir la région ou même des endroits un peu plus éloignés («cantons Libero»: Soleure et Berne). Pour 50 francs, les enfants et les jeunes voyagent librement en train, bus, tram et bateau dans la région Libero et ont accès à plus de 100 offres de loisirs dans les cantons de Berne et de Soleure. De nombreuses offres sont gratuites ou proposées à prix réduit, elles vont du sport et des expériences dans la nature à des activités culturelles et de loisirs. Le passeport découverte permet une mobilité autonome, favorise les loisirs dans la région et décharge en même temps le budget familial. Les enfants et les jeunes possédant la Carte-Culture reçoivent le passeport gratuitement. Plus d'informations et commande: www.passeportdecouverte-berne.ch

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 10 juin 2026.

Le Fuet, le 10 juin 2026

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: Nicolas Curty, Montagne de Saules 43, 2732 Saules

Auteur du projet: KWSA SA - Architectes associés, Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 350, au lieu-dit: Montagne de Saules 43, 2732 Saules

Projet: construction d'un mur en pierres sèches au sud de la parcelle en remplacement d'une clôture existante

Dimensions et genre de construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone

Dérogations: art. 24 LAT et art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules ou sur le lien suivant www.saules-be.ch/permis-de-construire.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 3 juin 2026

Administration communale



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Stéphane Pitussi, Rue du Milieu 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Projet : remplacement du chauffage électrique existant par l'installation d'une pompe à chaleur air-eau avec élément extérieur en façade nord-est du bâtiment Rue du Milieu 2 sis sur la parcelle N° 1095 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 3 juin 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérantes : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg et Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 1055, aux lieux-dits : « Rue de Pierre-Pertuis 43b et 43c », commune de Tavannes.

Projet : transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA et nouvelle installation pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, avec des nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G et modification des balustrades en toiture / TMT / BE_0371A.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A7.

Recensement arch. : objet C et digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Taille des arbres et des haies le long des routes

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes).

Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public, ni cacher la signalisation. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures afin de respecter ces distances.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais des contrevenants.

Tavannes, le 27 mai 2026

Police administrative

Pic-nic villageois & tournoi de pétanque à Tavannes

Le samedi 4 juillet 2026, Tavannes accueillera son désormais traditionnel pic-nic villageois accompagné d'un tournoi de pétanque. Ouvert à toutes et à tous, l'événement se déroulera au télési Ski-Sous-le-Mont de 11 h à 22 h, offrant un cadre idéal pour partager un moment entre amis ou en famille.

Les participants pourront profiter de grills et planchas mis à disposition, tandis que les amateurs de pétanque auront la possibilité de s'inscrire sur place pour prendre part au tournoi. Tout au long de la journée, diverses animations seront proposées, notamment pour les enfants, avec jeux, châtea gonflable, maquillage et douceurs sucrées.

Maintenu par tous les temps, cet événement est une belle occasion de se retrouver et de profiter d'une ambiance festive.

Tavannes, le 3 juin 2026

Commission Vie Locale



Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Yannick Blanchard, Haut des Planches 2b, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 1837, au lieu-dit : « Chemin du Télési 101 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : construction d'une remise pour machines agricoles en prolongement du bâtiment no 101.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT (conforme), 25 LCFo et 39a al. 1 LCEn.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Oliviero D'Alessandro, Rue des Mésanges 2, 2735 Malleray

Auteur du projet : Gerber Solar Sàrl, Samuel Gerber, Chemin des Vauches 7, 2900 Porrentruy

Adresse du projet : BF 1580, Rue des Mésanges 2, 2735 Malleray

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : art. A151, al. 8, ch. 2 RCC

Dépôt public : **du 3 juin 2026 au 3 juillet 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Yolande et Michel Röthlisberger, Beau-Site 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1231, Beau-Site 4, Malleray

Description du projet : remplacement d'une chaudière mazout par une PAC air-eau.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dépôt public : **du 3 juin au 3 juillet 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Affolter Group SA, Nicolas Curty, Grand-Rue 76, 2735 Malleray

Auteur du projet : KWSA SA - Architectes associés, Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 738 et 742, Grand-Rue 74, Malleray

Description du projet : pose d'un revêtement en enrobé et pavés filtrants sur la place existante en chaille.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'activités économiques B, Zone à planification obligatoire G «La Gourbache»

Dépôt public : du 3 juin au 3 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Maric Alen, Champ de Chin 13, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 886, Champ de Chin 13, Bévillard

Description du projet : remplacement d'une installation électrique par une PAC air-eau.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone mixte 3 Pco

Dépôt public : du 10 juin au 10 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Alain et Catherine Sterchi, Rue des Hirondelles 6, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 768, Rue des Hirondelles 6, Malleray

Description du projet : réfection de toiture avec Eternit anthracite Rehaussement de la toiture de 25 cm pour isolation thermique. Remplacement des chéneaux existants par des chéneaux en zinc. Pose d'une nouvelle porte de garage en RAL 7016

Nouvelles peintures de la façade : bas en gris NCS S 4000 N, haut en blanc RAL 9003

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone habitation 2

Dépôt public : du 10 juin au 10 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Règlement tarifaire de la Crèche Au P'tit Château

En date du 13 mai 2026, le conseil communal a modifié le Règlement tarifaire de la Crèche Au P'tit Château. Le nouveau règlement tarifaire a été validé par l'Office de l'intégration sociale, division Handicap, famille et aide aux victimes en date du 1^{er} juin 2026.

La modification porte principalement sur le coût journalier et la désignation des prises en charge; il entrera en vigueur au 1^{er} août 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Le règlement se trouve sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités – Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 10 juin 2026

Conseil communal de Valbirse

Info communale

Adaptation des tarifs de la crèche et renouvellement des bons de garde

Une révision des tarifs de la crèche est nécessaire pour rétablir un équilibre plus juste entre les recettes et les charges de fonctionnement. Le Conseil communal a donc décidé de modifier ces tarifs à compter du 1er août 2026. L'impact pour les parents sera partiellement atténué par une augmentation simultanée des bons de garde.

Tranche d'âge	Nouveau tarif	Tarif actuel
Jusqu'à 18 mois (au lieu de 12 mois)	CHF 167.00	CHF 158.00
Enfants d'âge préscolaire	CHF 115.00	CHF 108.00

Par ailleurs, les inscriptions aux bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027 sont ouvertes dans le système kibon <https://be.kibon.ch> Le document «Confirmation de données de bons de garde pour la période 2026-2027» généré

par kibon doit parvenir à l'administration communale jusqu'au 15 juillet 2026.

Lors de la restitution de cette confirmation, nous vous prions de nous transmettre les documents cidessous afin de pouvoir contrôler votre inscription et rendre une décision :

- Déclaration d'impôt 2025
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2025
- Certificat de salaire 2025
- Contrat de travail (veuillez mentionner si celui de l'année passée est toujours d'actualité).

En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois. Toute modification (changement de taux, déménagement, naissance ou autre) pendant la période doit être annoncée sur Kibon.

Bévillard, le 10 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 22 juin 2026

Les membres du Conseil général sont convoqués

le lundi 22 juin 2026, à 19 h
à la salle communale de Malleray

Ordre du jour :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025
3. Déclarations de principe des groupes
4. Approbation des comptes 2025
5. Approbation d'un crédit de CHF 1'012'000.00 pour la réfection de la partie supérieure du Clos Véléz et de la rue des Perruches
6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal
7. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes)
 - a)Adhésion au Syndicat
 - b)Adoption du règlement d'organisation
8. Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données 2025
9. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse – projet Solidarité & Echanges Valbirse
10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
11. Informations de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Les séances du législatif sont ouvertes au public et la documentation est disponible sur www.valbirse.ch (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévillard, le 1^{er} juin 2026

Bureau du Conseil général

Divers

Syndicat pour l'alimentation en eau de Moron et environs

Invitation à l'assemblée générale

Mardi 23 juin, à 20h
à l'Hôtel de l'Ours à Bellelay

Ordre du jour:

1. Appel et nomination d'un scrutateur
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2025
 - a) rapport du caissier
 - b) rapport des vérificateurs
4. Fixer le prix de l'eau et des taxes pour 2026
5. Réélection du comité
6. Election et réélection des vérificateurs de comptes
7. Rapport du président
8. Divers

Qualité de l'eau

Analyse microbiologique du 9 février 2026

Enterocoques: non détectables

Escheria coli: non détectables

Germes aérobies mésophiles: esti. 7 CFU/ml

Moron le 8 juin 2026

Le comité SME

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine de Moutier

Mercredi 24 juin 2026, 19 h 30,
à la grande salle de la Maison des Œuvres

Accueil et prière

Ordre du jour:

1. Informations de l'équipe pastorale
2. Informations du conseil
3. Comptes 2025
 - Présentation des comptes 2025
 - Rapport des vérificateurs des comptes curiaux
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation des comptes de l'exercice 2025
4. Nomination de deux conseillers de paroisse
5. Divers

Moutier, le 5 juin 2026

Conseil de la commune ecclésiastique

Association régionale Jura bernois.Bienne (Jb.B)

Publication officielle

Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation (CRTU) pour le Jura bernois - Approbation

L'Office cantonal des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) a approuvé le 29 mai 2026, en vertu de l'art. 61 LC, la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation (CRTU) pour le Jura bernois adoptée le 27

novembre 2025 par l'Assemblée des Membres de l'Association régionale Jura bernois.Bienne (Jb.B).

Dans sa décision d'approbation, l'OACOT a modifié d'office les points suivants:

«Les Indications Relatives à l'Approbation (rapport, Mesures et Carte) sont complétées avec la formule suivante: les fiches de Mesures suivantes: JB.U-PA.2.3, JB.U-A.5 pour exclure Moutier, JB.U-RD.2.1, JB.T-D.4.2 pour exclure Moutier, JB.TP-A.01, JB.TIM-MàN.6, JB.MD-P.1, JB.MC-P.1, JB.MC-B.1, ainsi que les contenus se rapportant à Moutier dans le rapport explicatif et sur la Carte relèvent du contenu indicatif et non contraignant de la CRTU pour le Jura bernois 2025.»

Les communes de la région du Jura bernois ont la possibilité de recourir contre cette décision (art. 61a, al. 2, lit. c LC), dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Direction de l'Intérieur et de la Justice du Canton de Berne, Münsterergasse 2, Case postale, 3000 Berne 8.

La CRTU 2025 approuvée peut être consultée auprès du secrétariat Jb.B, Rue Pierre-Pertuis 1, 2605 Sonceboz-Sombeval, en Préfecture, à l'OACOT et peut également être consultée et téléchargée sur le site internet www.jb-b.ch

Sonceboz-Sombeval, le 10 juin 2024

Jb.B par son Comité Directeur

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

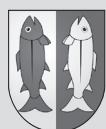
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémODéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.